



## **TOURNAI ESPOIR FEMINA KAIN ASBL**

### **Chers parents, chères joueuses du TEF Kain**

Nous préparons déjà activement la prochaine saison, c'est pourquoi nous vous adressons la présente pour vous communiquer certaines données.

Les catégories représentées cette année seront : U6, U8, U10, U12, U14 AWBB, U14 Prov., U16 AWBB, P2, P1, R1

Pour les horaires et les lieux d'entraînements nous vous invitons à aller consulter l'onglet équipe sur le site [www.tefkain.be](http://www.tefkain.be) à partir de mi-juillet.

Vous serez avertis par mail de la date de reprise des entraînements qui vous concerne.

Vu l'augmentation significative des coûts supportés par le club tels que les frais liés à la fédération, les locations de salle et buvette, le matériel et le défraiement des coaches, ..., le conseil d'administration s'est vu dans l'obligation d'adapter le montant des cotisations .

La cotisation sera donc de 165 € pour les filles nées en 2011, 2012, 2013, de **220 €** pour une équipe provinciale (2 entraînements semaine) et de **240 €** pour une équipe AWBB (3 entraînements semaine). Dans le cas d'une deuxième fille évoluant au TEF, une réduction de 20 euros vous est accordée.

Un acompte de 100 € est à verser sur le compte du TEF Kain n° BE03 1262 0221 7384 pour le 31 juillet au plus tard et le solde est à verser pour le 31 octobre dernier délai.

Si ce paiement s'avérait problématique, veuillez contacter notre trésorier (vinhol@skynet.be gsm 0498561283).

A cette date, en cas de non paiement du solde total (sauf accord du trésorier) de la cotisation, la joueuse ne pourra plus participer ni aux entraînements, ni aux matchs.

Nous vous demandons, lors du versement, de bien mentionner en communication les nom et prénom de la joueuse

Nous vous rappelons que la plupart des mutuelles interviennent dans le paiement de cotisations à des clubs sportifs. Nous vous invitons donc à demander à votre mutuelle le formulaire ad hoc et le transmettre au secrétaire du club, pour remboursement après paiement de la cotisation.

Très important également, nous insistons pour que fassiez compléter le certificat médical en annexe ou en téléchargement sur notre site par votre médecin-traitant et que vous le transmettiez au délégué avant le premier match, faute de quoi la participation de votre fille sera interdite, en respect de la réglementation en vigueur.

Pour conclure, si vous avez la possibilité d'amener un sponsor de minimum 150€ dans le club, nous vous accordons une remise de 10% sur votre cotisation pour la saison prochaine.

Au plaisir de vous retrouver, nous vous souhaitons de très bonnes vacances.

Le comité.

